

Règlement intérieur

Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est souhaitable que chacun s'implique dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation de tournois, informations diverses, commissions, mise en place et rangement du matériel, etc....)

1. OBJET – FORCE OBLIGATOIRE

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club.

Le règlement intérieur complète les statuts de l'Association Sportive de Champigny en Rochereau de Badminton (ASC86 Badminton). Tout adhérent et représentant légal pour les adhérents mineurs doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

Le règlement intérieur est à la disposition des membres pour consultation et distribué en début de saison avec la fiche d'inscription.

Tous les membres du club sont habilités à faire respecter le présent règlement. L'adhésion au club vaut acceptation du présent règlement.

2. INSCRIPTION ET COTISATION

Les dossiers d'inscriptions doivent être remis le plus rapidement possible après information ou jour d'essai.

Un délai de trois séances à compter de la première séance d'entraînement effectuée pour être en règles vis à vis du club. En cas de dépassement du délai, le CA peut, de plein droit interdire temporairement l'accès au terrain tant que la situation ne sera pas régularisée.

L'inscription est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet (bulletin, attestation, certificat médical, questionnaire de santé, ou inscription en ligne) et à jour du paiement (ou après validation d'un paiement en plusieurs fois).

2 Possibilités d'inscriptions sont offertes :

- Licenciation au club (licence fédérale acquise dans notre club)
- Double licence (pour les personnes possédant déjà une licence dans un autre club)

La priorité des inscriptions est donnée aux anciens adhérents d'une année sur l'autre. Une liste d'attente est mise en place en début de saison sportive (septembre) si le quota d'adhérents est déjà atteint en début de saison (octobre/novembre par ex.) à la suite des réinscriptions.

Le montant de cotisation est fixé, pour l'année N, annuellement et lors de l'Assemblée générale de l'année N-1, suivants 2 possibilités :

- Licence fédérale

- Double licence (pour les personnes possédant déjà une licence dans un autre club)

3. CRENERAUX

Les créneaux du club sont ceux exclusivement ceux désignées par la Mairie, et permettant la pratique des activités exclusivement les suivantes :

Jour	Horaire	Activité(s) possible(s)	Commentaires
Lundi	20h00 – 23h00	Badminton	
Jeudi	18h00 – 20h00	Ping-pong ou Tennis	Pas de badminton autorisé
	20h00 – 23h00	Badminton	
WE	Réservation de créneau possible pour manifestation telle que tournoi, manifestation spécifique		

4. DROITS A L'IMAGE

Dans le cadre des activités et manifestations du club, nous nous réservons le droit de prendre des photos ou vidéos pouvant être utilisées en vue de promouvoir le club au travers de son site internet, Facebook ou autre.

La demande d'adhésion des mineurs sera accompagnée d'une autorisation parentale pour la saison.

5. ASSURANCE

La souscription à l'assurance de la FFBad est tacitement obligatoirement prise et réalisée par le club lors de la prise de licence et de l'inscription (licence fédérale).

La souscription à une responsabilité Civile (RC) sera exigée, pour les adhérents de « double licence » ; une preuve devra être fournie dans leur dossier d'inscription.

Il est cependant conseillé à chaque adhérent de souscrire un contrat d'assurance complémentaire type "accident" couvrant forfaitairement les dommages corporels.

La responsabilité du club est dérogée dans le cas d'un accident résultant de l'inobservation du règlement intérieur.

6. PÉRIODE D'ESSAI

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sur l'autorisation du responsable de la salle présent pendant la séance. Trois séances sont accordées. Au-delà, si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club, elle devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet.

Avant l'essai, la personne devra scanner le QR code mis à disposition par la FFBad sur le tableau d'affichage réservé au club.

Pendant les séances d'essai, le club décline toute responsabilité en cas d'incident.

7. MATÉRIEL

a. La tenue

Le badminton se déroulant en salle, nous demandons aux joueurs de le pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle ne laissant pas de traces au sol. De même, il est demandé de les mettre sur place au gymnase afin de ne pas salir le sol avec vos chaussures utilisées préalablement en extérieur. Nous souhaitons aussi une tenue de sport adéquate, T-shirt, short, short jupette ou survêtement.

Pour toute compétition officielle, il est obligatoire de se conformer aux réglementations en vigueur : RGC (Règlement Général de Compétition), RC (Règlement complémentaire du tournoi), règles officielles, règlement des tenues, codes de conduites,

b. Les Raquettes

Les raquettes sont à la charge des joueurs. Cependant nous disposons d'un certain nombre de raquettes que nous prêtons uniquement lors des séances d'essai ou en dépannage en cas de casse de matériel pendant les entraînements.

Pour tout emprunt de raquette, de volants ou autre, la personne devra en faire la demande à un responsable présent sur place.

Après utilisation, nous demandons aux emprunteurs de bien vouloir les ranger dans les armoires prévues à cet effet et de ne pas les laisser trainer dans le gymnase à l'issue de la séance. A la fin des séances d'essai, vous devrez vous équiper de votre propre matériel.

c. Les Volants

Les volants sont à la charge de chaque licencié que ce soit sur séance libre, entraînement ou participation aux championnats ou tournois (hors interclubs).

Lors des essais (3 séances maxi.), le club fournit un quota de volant hybride.

Les volants plumes sont fournis par le club lors des rencontres de championnats interclubs.

Si vous constatez qu'un volant est hors d'usage, veuillez le mettre immédiatement à la poubelle et ne pas le remettre dans la boîte de volant utilisées lors de la séance d'entraînement.

Le club pourra fournir des volants au prix coûtant pour les participants dans la limite du stock disponible.

d. Le matériel collectif

Tous les membres doivent contribuer au montage et démontage des terrains, filets et poteaux. Les volants sont à ranger en fin de séance.

Il est souhaitable que chacun participe à cet exercice à tour de rôle ou propose au moins ses services un peu avant son départ du gymnase.

Il est demandé aux joueurs de passer un coup de balai en fin de séance, afin de ramasser les plumes.

Les joueurs sont tenus de respecter la propreté de ces lieux et de signaler toute anomalie au président ou membre du bureau qui transmettra à la commune.

Les bouteilles en plastiques, en verre, les tubes de volants vides ou tout autre objet encombrant sont à déposer dans les poubelles de tri à l'entrée de la salle.

Lors de votre départ du gymnase, veuillez que les lumières soient éteintes et que les portes du gymnase soient bien fermées à clés avant de quitter la salle.

8. SÉCURITÉ

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton (ou ping-pong ou tennis pour la séance libre du jeudi de 18h à 20h00)

L'accès au local de rangement dédié à notre club est exclusivement réservé aux responsables du club et membres du bureau.

Il est interdit de fumer dans tous les locaux et également interdit de manger dans la salle.

9. INVITÉ(E)S

Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne licenciée étrangère au club lorsque l'affluence le permet et à condition de le signaler aux dirigeants du club préalablement.

La personne invitée doit se soumettre au règlement intérieur et signer le registre de présence) ou scanner le QR code spécifique

10. VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, les séances sont systématiquement suspendues. Cependant un aménagement est proposé selon les disponibilités des responsables volontaires. Les personnes devront au préalable en faire la demande en contactant un responsable du club.

11. COMMUNICATION

Les disponibilités de la salle sont affichées sur les panneaux d'information, ou sur la porte d'entrée du gymnase et sur le site internet de la Mairie (et le cas échéant du club si site internet spécifique).

Les joueurs seront également avertis par voie numérique (emails, WhatsApp, sms ou autre) de toute indisponibilité de la salle, ainsi que de toute information utile concernant le badminton (tournoi, manifestation, etc...)

L'adhérent adulte et/ou le représentant légal du mineur autorise par signature du document fourni à cet effet, la diffusion sur des sites internet de badminton, des photos prises lors de compétition sportives ou manifestations en relation avec le badminton.

12. JEUNESSE

Les séances du club ne sont pas ouvertes aux mineurs âgés de moins de 16ans, hormis lors des ouvertures spécifiques tels que « portes-ouvertes », « forum », « journée des associations », « journées découvertes » ou toute manifestation dans laquelle cette mention sera obligatoirement précisée.

13. ANIMATIONS

Lors des manifestations organisées par le Club : tournois internes, organisation de rencontres amicales, Assemblée Générale, repas festifs etc., les membres du club pourront être sollicités par le Bureau afin de participer au bon déroulement de l'activité.

14. COMPORTEMENT SPORTIF

a. L'état d'esprit

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et de respect de l'adversaire. Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste même pendant les compétitions pourra être sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

b. Le vol

Le Club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

15. MANQUEMENTS ET SANCTIONS

Tout manquement répété à ce règlement, accepté par l'adhérent lors de l'adhésion au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du bureau.

Toute attitude (propos malveillants, refus d'observer les directives du bureau ou/et des entraîneurs, propos diffamatoires, etc...) visant à nuire à l'Association, aux membres du bureau et /ou à des adhérents sera sanctionnée par une exclusion temporaire ou définitive et sans remboursement de cotisation.

Ce règlement sera affiché à l'entrée du gymnase, mis en ligne sur le site internet de l'Association et également joints systématiquement à chaque bulletin d'inscription.

Fait à Champigny en Rochereau

Le 21 juin 2024

Le Président.